



Paris, le 6 février 2003

Communiqué de presse

**CRÉDIT AGRICOLE S.A. PREVOIT DE FIXER
LE DIVIDENDE 2002 AU MÊME NIVEAU QU'EN 2001,
SOIT 0,55 EURO PAR ACTION**

Crédit Agricole S.A. compte aujourd'hui près de 1,9 million d'actionnaires, dont plus de 1,8 million d'actionnaires individuels, avec lesquels il souhaite établir une relation durable, fondée sur la confiance. La politique de fixation du dividende s'inscrit dans cette perspective.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a donc décidé, le 29 janvier 2003, de proposer à l'Assemblée Générale du 21 mai 2003 qui examinera les comptes de l'exercice 2002, de fixer le dividende au niveau de l'exercice précédent, soit 0,55 euro par action. La distribution de ce dividende, dont le paiement devrait intervenir début juin 2003, reste naturellement soumise à l'approbation des comptes et au constat de l'existence des sommes distribuables.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. avait décidé, le 15 décembre dernier, en cas de réussite de l'offre mixte du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais, de mettre en distribution un acompte sur dividende de 0,30 euro par action. La date de paiement de cet acompte a été fixé au jour du règlement livraison des titres remis en échange des actions Crédit Lyonnais. Cet acompte s'imputera sur le dividende dont la distribution sera décidée par l'Assemblée générale du 21 mai 2003.

Crédit Agricole S.A.

Contacts Presse

Marie-Aude Dubanchet

01 43 23 59 44 - marie-aude.dubanchet@credit-agricole-sa.fr

Sébastien Audra

01 43 23 37 51 - sebastien.audra@credit-agricole-sa.fr